



## L'articulation des congés pour raison de santé dans la fonction publique hospitalière

**Dates :** Mardi 4 avril 2023 - 9h à 11h (heure métropolitaine) & Vendredi 7 avril 2023 - 9h à 11h (heure métropolitaine)

**Durée :** 4 heures

**Lieu :** Visioconférence (application Zoom)

**Accessibilité :** formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01 45 49 48 49 ou par mail à l'adresse [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr).

**Tarif :** 500 € H.T. par participant

**Informations et inscriptions :** [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr) et au 01 45 49 48 49.

**Délai d'accès :** Inscription ouverte jusqu'à deux jours ouvrés avant la formation

### PROGRAMME

#### 1. Les congés de maladie

- Congé de maladie ordinaire
- Congé de longue maladie
- Congé de longue durée
- Congé d'invalidité imputable au service

#### 2. Focus sur la maladie professionnelle et la définition de l'accident de service dans le cadre du CITIS

#### 3. Lien avec les rentes et allocations accordées par la Caisse de retraite et la question de la responsabilité de l'employeur si accident ou maladie imputable

#### 4. Gestion des situations d'attente

#### 5. Gestion des erreurs

### OBJECTIFS

- Maîtriser les règles relatives aux conditions d'octroi, à la durée, au traitement et aux échéances des congés (reprise, reprise avec aménagements, reclassement, mise en disponibilité, retraite pour invalidité)
- Etre en mesure de résoudre les situations d'attente et d'erreurs : que faire dans l'attente d'une décision sur l'octroi d'un congé initial ? que faire lorsqu'un congé est échu, mais qu'une décision sur ses suites est en cours d'élaboration ? que faire lorsqu'un congé a été accordé par erreur ?
- Connaître les spécificités selon les catégories d'agents (fonctionnaires, contractuels, personnel de direction et praticiens hospitaliers)

### PUBLIC CONCERNE

Personnels de direction (générale, ressources humaines, affaires médicales) d'établissements sanitaires et médico-sociaux.



## PREREQUIS

Connaître les grandes lignes du CMO, du CLM, du CLD et du CITIS.

## INTERVENANTS



**Caroline Lantero**

Avocate associée de SEBAN AUVERGNE



**François Cafarelli**

Avocat associé de SEBAN AUVERGNE

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions / réponses avec les participants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique transmis à l'issue de la formation

## DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXECUTION DE L'EVALUATION DES RESULTATS DE LA FORMATION

- QCM
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Feuille d'émargement
- Certificat de réalisation
- Espace extranet individualisé